

DEC212007DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY-MIAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON ; ;

Vu la décision DEC211764INC du 11 mai 2021 portant cessation de fonction et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L) – M. Sébastien CHENU.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène MEMY-MIAN, Administratrice, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoge, le 21 mai 2021

Le directeur d'unité
Sébastien CHENU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.